Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 19 (1939)

Heft: 5

Artikel: La Colonie suisse de l'arrondissement consulaire de Nice et de la Principauté de Monaco

Autor: Vicarino, F.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-888902

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

tance d'autres régions de France, le courant des relations commerciales et le trafic par les ports de notre circonscription sont assez intenses pour mériter cependant notre constante attention. Enfin, la Provence et la Côte d'Azur, reliées à la Suisse par le grand fleuve Rhône, attirent, été comme hiver, tant de visiteurs de toutes les parties de la Suisse que nous ne craignons pas, par notre propagande, d'engager nos amis français à venir plus nombreux dans notre pays. Les liens toujours vivants de l'amitié réciproque de nos deux pays ne peuvent qu'en être consolidés.

Henri VOIRIER,
Vice-Consul de Suisse à Marseille.

LA COLONIE SUISSE DE L'ARRONDISSEMENT CONSULAIRE DE NICE ET DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

Le poste consultaire de Nice a été créé en 1867 et le premier titulaire fut M. le Dr C. Zurcher, de Teufen, qui resta Consul jusqu'en 1882 date à laquelle, pour des raisons de santé, il donna sa démission. Parmi les anciens, il a laissé le souvenir d'un parfait honnête homme, bon et dévoué, défendant avec bienveillance et sollicitude les intérêts de sa colonie. M. Mayni Muller, qui depuis 1878 était Vice-Consul, prit alors, avec le chancelier, la gérance du Consulat jusqu'au moment où il fut nommé Consul, en 1905. Il mourut peu après et M. Henri Chatelanat, de Moudon, lui succéda jusqu'au moment de son départ de Nice en 1910. Le titulaire actuel, M. Fernand Vicarino, de Fribourg et Bâle, nommé en 1910, a sous sa juridiction les départements des Alpes-Maritimes, des Hautes- et Basses-Alpes et la Principauté de Monaco. L'importance de la colonie, déjà sous l'ancienne organisation consulaire, une subvention était allouée au Consulat de Nice, pour couvrir le traitement du chancelier, nommé par le Consul. Depuis la nouvelle organisation, le chancelier et le secrétaire sont des fonctionnaires de carrière, nommés par le Département politique Fédéral.

M. F. Vicarino, Consul de Suisse à Nice et à Monaco

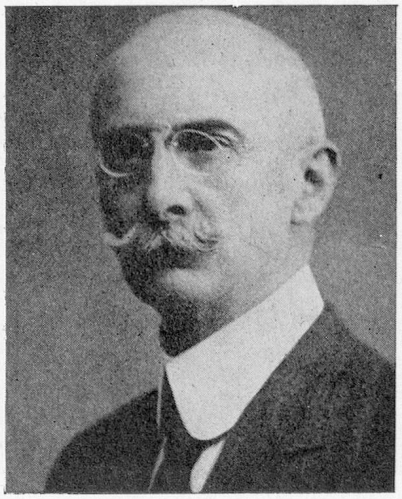

Le premier Suisse qui vint s'établir à Nice y arriva en 1717. Il était originaire de Bergün, dans les Grisons, et se nommait Cloëtta. Il s'installa à Nice, dans la vieille ville, comme fabricant de chocolat. Il fut suivi par un certain nombre de Suisses, presque tous originaires des Grisons et presque tous pâtissiers. C'était les familles Muller, Pirani, Walther, Huder. Les descendants des familles Muller et Pirani y habitent toujours. Ce furent des Suisses qui créèrent l'industrie du fruit confit. Puis suivirent quelques familles du Tessin qui s'installèrent comme commerçants et artisans.

La Colonie Suisse ne prit une certaine importance qu'au début du XIXe siècle, qui vit les premiers Suisses venir s'installer comme hôteliers dans notre région et y apporter leurs capitaux et leur expérience, contribuant largement à la création et au développement de l'industrie hôtelière

sur la Côte d'Azur, industrie qui devait prendre l'essor que nous constatons aujourd'hui. Avant 1914, les capitaux suisses investis dans l'industrie hôtelière de notre région devaient atteindre environ 50 à 60 millions.

Aujourd'hui encore, nombreux sont les hôtels importants, dont les propriétaires sont Suisses.

Actuellement, la colonie, non compris les Suisses qui ont une double nationalité (450-500) est d'environ 3.100, dont 2.700 sont régulièrement immatriculés.

Les difficultés de la période que nous traversons, les sévères mesures restrictives imposées à la main-d'œuvre étrangère, ont durement frappé notre colonie. Les anciens ont bien souvent de la peine à pouvoir conserver leurs emplois et actuellement, il est presque impossible à de nouveaux arrivants d'obtenir la carte de travailleur. A la suite de ces mesures, un nombreux personnel suisse qui était employé dans les hôtels a été éliminé, surtout dans les cadres supérieurs.

La colonie se compose en grande partie de gens aisés : hôteliers, commerçants, industriels, horticulteurs, employés d'hôtel et de commerce et gens de maison. Un assez grand nombre exerce des professions libérales : ingénieurs, architectes, médecins, dentistes, artistes, etc. ; enfin, nombre de rentiers que notre climat attire.

Plusieurs Sociétés de Bienfaisance : à Nice, Cannes, Menton, Monte-Carlo, ont été fondées pour venir en aide à nos compatriotes malheureux. La Société Helvétique de Secours à Nice, par exemple, de 1875 à 1938, a distribué 250.000 francs or; elle possède actuellement un capital de 233.000 francs français. La colonie de Nice a fondé, en 1922, le Club « Le Grutli » qui dispose d'un local accueillant. Il compte 100 membres.

L'Office National Suisse de Tourisme possède une agence à Nice. Sous l'impulsion de son jeune et actif Directeur, M. Alex Manz, judicieusement soutenu par l'Office Central de Zurich, une propagande active et bien comprise a pris un grand développement et rend d'excellents services.

L'industrie principale de la région est l'industrie hôtelière, dans laquelle le capital suisse reste largement investi, puis le commerce de l'huile

Fête champêtre organisée au printemps 1938 à Nice par le Consulat de Suisse à Nice

d'olive et les parfums de Grasse. Une grande production horticole et florale procure une importante exportation. Le port de Nice est d'intérêt purement local.

La colonie a toujours répondu avec générosité à nos appels en faveur de souscriptions pour des œuvres d'intérêt national.

En voici quelques exemples :

1916 : Œuvre de la Colonie Suisse en France en faveur des militaires internés en Suisse et leurs familles.. .. .. 5.366 fr.
1926 : Sinistrés du cyclone dans les environs de la Chaux de Fonds.. .. .. 4.020 »
1927 : Régions dévastées des Grisons.. .. .. .. 7.605 »
1929 : Cité Universitaire de Paris.. .. .. 8.510 »

Les rapports du Consulat avec les autorités françaises et avec la Principauté de Monaco ont toujours été excellents et je suis heureux d'avoir ici l'occasion d'exprimer ma gratitude pour la bienveillance et l'amabilité que j'ai, de tout temps, trouvées dans l'exercice de mes fonctions.

F. VICARINO,
Consul de Suisse à Nice
et à Monaco.

LA SECTION DE MARSEILLE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

Le 16 mars 1921, sous l'impulsion de M. Ferdinand Dobler, Président fondateur de notre Chambre de Commerce Suisse en France, dont nous tenons à rappeler le dévouement et l'activité féconde, un petit nombre de nos compatriotes — 11 exactement — se réunissait en Assemblée Constitutive sous la présidence d'honneur du regretté M. le Consul Leuba, dans le local du Cercle helvétique, pour fonder à Marseille une section de la Chambre de Commerce Suisse en France.

Elle prit le nom de Section du Sud-Est. Toutefois, cette dénomination devait être modifiée par la suite en « Section de Marseille » sans changer l'étendue de sa juridiction. Celle-ci comprenait 14 départements : Hautes-Alpes, Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Var, Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Gard, Hérault, Lozère, Aveyron, Tarn, Aude, Pyrénées-Orientales, Corse.

Les premiers membres du Comité, dont plusieurs aujourd'hui, hélas, manquent à l'appel, furent :
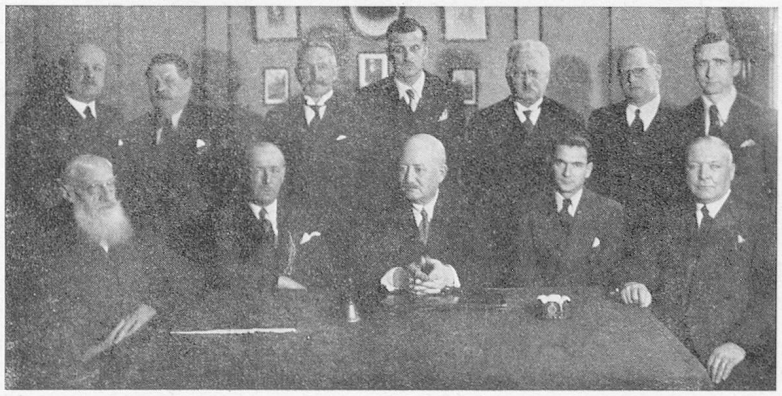
Le Comité de la Section de Marseille ; de gauche à droite : assis : MM. Boesiger, Trésorier ; Bovet, Président ; Angt, Consul ; Voirier, Vice-Consul, debout : MM. Meister, Stupanus, Régli, Akeret, Brack, Funfschilling, Chabloz, Secrétaire.